
Renvoi au comité d'instruction publique de l'hymne composé par le citoyen Vernier sur la prise de Toulon, en annexe de la séance du 27 nivôse an II (16 janvier 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi au comité d'instruction publique de l'hymne composé par le citoyen Vernier sur la prise de Toulon, en annexe de la séance du 27 nivôse an II (16 janvier 1794). In: Tome LXXXIII - Du 16 nivôse au 8 pluviôse An II (5 au 27 janvier 1794) p. 404;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1961_num_83_1_36297_t2_0404_0000_2

Fichier pdf généré le 15/05/2023

Si de l'or la soif sacrilège
A séduit des cœurs corrompus;
Si Toulon sous l'effort d'un siège
Fit croire nos soldats vaincus,
Anglais, au triomphe coupable
Bientôt la défaite survit :
Le Français indigné poursuit
Et cueille un laurier plus durable.
Chantons.

Dignes soutiens de la patrie
qui mourûtes au champ d'honneur,
Les murs de Toulon asservie
Attestent votre noble ardeur.
Oui votre ombre à jamais chérie
Vient errer parmi les vainqueurs;
Et vos noms écrits dans nos cœurs
Vous rappelleront à la vie.
Chantons.

Des mers le commerce facile
Appelle déjà nos vaisseaux;
Neptune voit d'un œil tranquille
Notre pavillon sur les eaux.
Il sourit, applaudit, admire
En y voyant la liberté
Déjà plus d'un peuple soupire
Après cette divinité.
Chantons.

Renvoyé au comité d'instruction publique par celui des pétitions (1).

II

[Le cⁿ Girod, horloger, à la Conv.; Morez, 7 niv. II] (2)

« Législateurs,

Occupé dès ma tendre jeunesse au métier ou à l'art de l'horlogerie, j'ai quelquefois exécuté des pièces assez compliquées et de nouvelles inventions à Avignon, département de Vaucluse où je fais une résidence ordinaire, dès que j'ai quitté Morez-la-Montagne, mon lieu natal, où je me trouve actuellement.

J'ai lu les divers mémoires et rapports du citoyen Romme sur le nouveau calendrier et l'horlogerie. Cette lecture m'a fait concevoir le plan d'une montre qui mesurera le temps selon les deux systèmes ancien et nouveau. Comme mon plan n'a encore été développé par aucun artiste, je crois en être le créateur et la montre qui en serait le résultat pourrait s'appeler une montre à la Girod. J'exécute une telle pièce et j'en ferai hommage à la Convention nationale, si elle veut l'agréer. En attendant, je viens lui soumettre mon plan et je l'établis ainsi qu'il suit :

1° Les deux premières roues seront chacune de 60.

2° Les deux autres roues suivantes, chacune de 52.

3° La roue de rencontre de 13.

4° Tous les pignons de 7, excepté celui du centre qui sera de 22 et qui portera une chaussée; comme à l'ordinaire.

5° Cette chaussée sera de 12 en engrénera à une roue de 30 :

6° Cette roue de 30 portera un pignon de 8 qui donnera le mouvement à la roue à canon des heures, laquelle sera de 32.

7° Le pignon du centre (c'est la seule, l'unique pièce qui ne se trouve pas aux montres anciennes) portant la chaussée fera dix tours par jour et servira à marquer les nouvelles minutes.

8° La roue à canon ne fera qu'un tour par jour et portera une aiguille à deux branches qui marquera à la fois les nouvelles heures et les anciennes.

9° Afin de tenir le mouvement fort bas, on pourra noyer à la grande platine, toutes les roues, même le barillet, la roue de fusée excepté.

10° La roue de fusée donnera l'impulsion à deux pignons simultanément, savoir le pignon du centre et le pignon de la grande moyenne qui ne sera pas au centre.

11° La fusée portera 4 tours et 3/4 de chaîne, de manière que la montre restera montée environ 30 heures anciennes ou 12 heures 1/2 nouvelles.

12° Le pignon du centre qui ne portera point de roue, donnera la facilité de noyer, une partie du moins, le nez de la poterne dans la grande platine, afin de tenir la roue de rencontre plus haute de même que la verge.

13° Le cadeau aura trois divisions circulaires et concentriques. La première fois la plus grande sera divisée en 100 pour indiquer les minutes, la seconde divisée en 24 parties, indiquera les 24 heures anciennes par deux divisions, commençant chacune par un et finissant par 12; la troisième sera divisée en 10 parties pour indiquer les 10 heures nouvelles; de telle sorte que l'aiguille ne faisant qu'un tour par jour, indiquera à la fois les heures anciennes et les nouvelles.

Le citoyen Romme a dit que l'on pourra enter le cadran des grosses horloges et peindre cinq heures au tour de douze. Il me paraît cependant plus naturel de peindre les 5 heures nouvelles en dedans des heures anciennes plutôt qu'autour ou en dehors, parce que le cercle qui en est le plus grand doit être affecté au plus grand nombre de divisions, tel est l'objet d'une première question.

Ne serait-il pas aussi plus convenable que le nombre de 10 occupât dans les nouveaux cadrans, le point d'en bas diamétralement opposé au lieu de se trouver en haut? Le changement d'un jour à l'autre qui s'opère à minuit semble exiger cette transposition et indiquer le haut et non le bas du cadran. Voilà l'objet de la seconde question.

Si mes observations sont justes, je demande qu'on les approuve; et si elles ne sont fondées, je désirerais aussi qu'on me le prouvât. Je n'ai d'autre vue en cela que de m'instruire et de me rendre, dans mon art, utile à une patrie. Salut. »

F. J. GIROD, horloger.

Mon adresse est chez le citoyen Claude Jobez, marchand horloger à Morez-la-Montagne pendant un mois à dater de ce jour et dès lors à Avignon, rue de la Balance.

Renvoyé au comité d'instruction publique par celui des pétitions (1).

(1) Mention marginale datée du 27 niv. et signée Jay.

(2) F¹⁷ 1008^D, pl. 2, p. 1698.

(1) Mention marginale, datée du 27 niv. et signée Jay.